



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 22 janvier 2016

N° 2016-23

### Convocation du 15 janvier 2016

Aujourd'hui vendredi 22 janvier 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, M. Noël MAMERE, M. Jacques MANGON, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

#### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain SILVESTRE à Mme Maribel BERNARD  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOYE  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY  
M. Alain CAZABONNE à Mme Dominique IRIART  
Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE  
M. Alain DAVID à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Marie LEMAIRE  
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD  
M. Jean-Louis DAVID à M. Michel DUCHENE  
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX  
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Magali FRONZES à M. Marik FETOUEH  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA  
M. Eric MARTIN à M. Max COLES  
Mme Christine PEYRE à Mme Emmanuelle CUNY  
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN  
Mme Gladys THIEBAULT à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF

#### **PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Franck RAYNAL à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h25  
M. Noël MAMERE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h30  
M. Erick AOUIZERATE à Mme. Anne BREZILLON à partir de 12h30  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS à partir de 12h30  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h30  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h30  
M. Didier CAZABONNE à M. Jean Jacques BONNIN jusqu'à 10h45  
M. Yohan DAVID à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h30  
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h15  
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 10h  
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU à partir de 12h30  
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO à partir de 12h30  
M. Thierry MILLET à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h30  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Frédérique LAPLACE à partir de 12h05  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h45

#### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 9h56 et à partir de 12h33

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 22 janvier 2016</b>  Direction générale Valorisation du territoire Direction du foncier	<b>Délibération</b>  <b>N° 2016-23</b>
--	--	--

---

**MERIGNAC - Rue des Genêts - Acquisition d'une emprise de 4 187 m<sup>2</sup> cadastrée AD 825 - Modification de la délibération n° 2015/0172 du 10 avril 2015 - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2015/0172 du 10 avril 2015 le Conseil de Bordeaux Métropole a décidé d'acquérir de la SCI des Genêts de Beaudésert une emprise de terrain nu d'une contenance de 4 187 m<sup>2</sup>, cadastrée AD 825, située rue des Genêts à Mérignac, moyennant le prix de 321 561,60 euros dont 55 593,60 euros de TVA sur prix total au taux de 20 %.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de la constitution d'une réserve foncière à vocation économique.

Or, dans le cadre de la réglementation relative à la fiscalité et compte tenu des éléments fournis par la venderesse postérieurement à la signature de la promesse de cession, il est apparu contrairement à ce que prévoyait ladite promesse du 20 octobre 2014, ainsi que la délibération du 10 avril 2015, que la TVA ne s'appliquait pas sur le prix total mais uniquement sur la marge. Aussi, convient-il d'opérer la rectification qui s'impose et ce, en vue de la régularisation de l'acte authentique et ainsi, de préciser que le prix d'acquisition par Bordeaux Métropole est de 308 076 euros, TVA sur marge incluse d'un montant de 40 108 euros.

Il doit être rappelé que les services de France Domaine ont fixé la valeur vénale de cette emprise à 267 968 euros par avis du 28 janvier 2015, soit un prix unitaire de 64 euros le m<sup>2</sup>.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-37,**

**VU** l'avis de France Domaine n° 2015-281V0285 du 28 janvier 2015,

**VU** la délibération n° 2015/0172 du Conseil de Bordeaux Métropole du 10 avril 2015.

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** pour assurer la conformité des modalités financières d'acquisition de la parcelle AD 825, à Mérignac avec le régime de TVA applicable au cas d'espèce il convient de modifier la délibération n° 2015/0172 du 10 avril 2015.

**DECIDE**

**Article 1:** de modifier la délibération n° 2015/0172 du Conseil de Bordeaux Métropole du 10 avril 2015 relative à l'acquisition du terrain nu de 4 187 m<sup>2</sup> sis rue des genêts à Mérignac appartenant à la SCI des genêts de Beaudésert, en précisant que le prix d'achat est de 308 076 euros TVA sur marge incluse d'un montant de 40 108 euros, ce prix n'étant pas supérieur à l'avis de France Domaine du 28 janvier 2015.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique d'acquisition et tous autres documents afférents à cette opération.

**Article 3 :** d'imputer la dépense au budget de l'exercice en cours Chapitre 21, Article 2111, Fonction 90.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 22 janvier 2016

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>1 FÉVRIER 2016</b>	Pour expédition conforme, le Vice-président,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>1 FÉVRIER 2016</b>	Monsieur Jacques MANGON